

tion et Heure-sainte, assistance aux processions et aux cérémonies de réparation, ils ne négligeront aucun de ces moyens, chacun sera heureux d'en choisir l'un ou l'autre et prouvera ainsi, par des faits plus que par des paroles, qu'aujourd'hui comme autrefois, le Tiers-Ordre de saint François est au premier rang dans la garde d'honneur du divin Sacrement !

FR. MARIE-ANSELME, O. F. M.



Nouvelles Petites Fleurs Franciscaines



Chapitre xxi. — Que les serviteurs de Dieu honorent les clercs. (1)



BIENHEUREUX le serviteur de Dieu qui met sa confiance dans les clercs vivant selon la forme de la sainte Eglise Romaine ; mais malheur à ceux qui les méprisent. Il est possible qu'ils soient pécheurs ; personne, cependant, ne doit les juger ; car le Seigneur s'en réserve à lui-même le jugement. Par cela même qu'ils ont la charge sublime de disposer du Corps très saint et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils reçoivent et que seuls ils donnent aux autres, ceux qui

ne craignent pas de les outrager commettent un plus grand péché que s'ils outrageaient tous les autres hommes d'ici-bas.

Chapitre xxiii. — De l'humilité et de la paix à garder avec les clercs. (2)

Le bienheureux François voulait que ses enfants vécussent en paix avec tous les hommes et qu'ils s'abaissassent au dernier rang, mais il leur recommandait surtout de pratiquer l'humilité à l'égard des clercs, et lui-même leur en donnait l'exemple.

(1) Légende des trois compagnons.

(2) *Speculum perfectionis* IV. 54.